



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 6 novembre 2019

Exercice départemental de sécurité civile risque submersion

Les services de l'État et 15 communes du littoral de Charente-Maritime s'entraîneront dans le cadre d'un exercice départemental ORSEC au risque submersion marine les 27 et 28 novembre 2019. L'exercice Submersion17 a vocation à entraîner les services en charge de la gestion d'un événement majeur, à tester la chaîne d'alerte aux communes en cas de submersion du littoral et à mettre en œuvre les procédures de protection de la population.

Participeront à l'exercice avec les services de sécurité et de secours (préfecture, DDTM, SDIS, gendarmerie, police, DMD, associations agréées de sécurité civile), les opérateurs de réseaux (GRDF, Enedis, RTE), les collectivités suivantes : le Conseil départemental, les communes d'Angoulins, Aytré, Charron, Châtelailon-Plage, Esnandes, Fouras, Ile d'Aix, L'Houmeau, La Brée les Bains, La Jarne, La Rochelle, Loix, Marsilly, Nieul-sur-Mer et Yves et leurs intercommunalités : communautés d'agglomération de La Rochelle et Rochefort, communautés de communes de l'Île de Ré, d'Oléron et Aunis Atlantique.


Cet exercice sera visible par la population puisque certaines communes testeront le déploiement de leurs ouvrages de protection et/ou inviteront une partie de leur population à participer à un exercice d'évacuation (Angoulins, Aytré, Charron, Châtelailon, Loix). Afin d'intégrer la population plus largement, et de renforcer la culture de la gestion de crise, une campagne d'information au risque submersion marine « anticiper, c'est déjà se protéger » sera visible tout au long du mois de novembre notamment sur www.charente-maritime.gouv.fr et sur les comptes facebook et twitter préfet17. L'enjeu est de sensibiliser la population aux réflexes à adopter en cas de submersion, aussi bien en anticipation (constitution d'un kit de survie par exemple), qu'en réaction lorsque l'événement est annoncé.

L'exercice Submersion17 s'inscrit dans le programme de protection des populations initié à la suite de la tempête Xynthia, déjà concrétisé notamment par les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI), les projets d'endiguement (dits PSR), les actions de réduction de la vulnérabilité, l'élaboration des plans de prévention des risques littoraux, de la mise en place par Météo France d'une vigilance spécifique météo « vagues submersions », et du renforcement de la culture du risque (*ces différents aspects seront détaillés dans un dossier de presse à venir*).

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime

 Suivez l'actualité des services sur @prefet17 